



N°01
22/02/2018



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
s.desire@pa.chambagri.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalisinstitutduvegetal.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@girond.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
s.desire@pa.chambagri.fr
a.peyhorque@arvalisinstitutduvegetal.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**
**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**
**« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2018 »**



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Charançon de la tige du colza : Risque élevé sur l'ensemble du territoire** excepté la façade Atlantique et la Dordogne. Maximal en fin de semaine.
- **Mélégèthe : Risque faible à ce jour.** La vigilance s'impose.

ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE & OUEST OCCITANIE

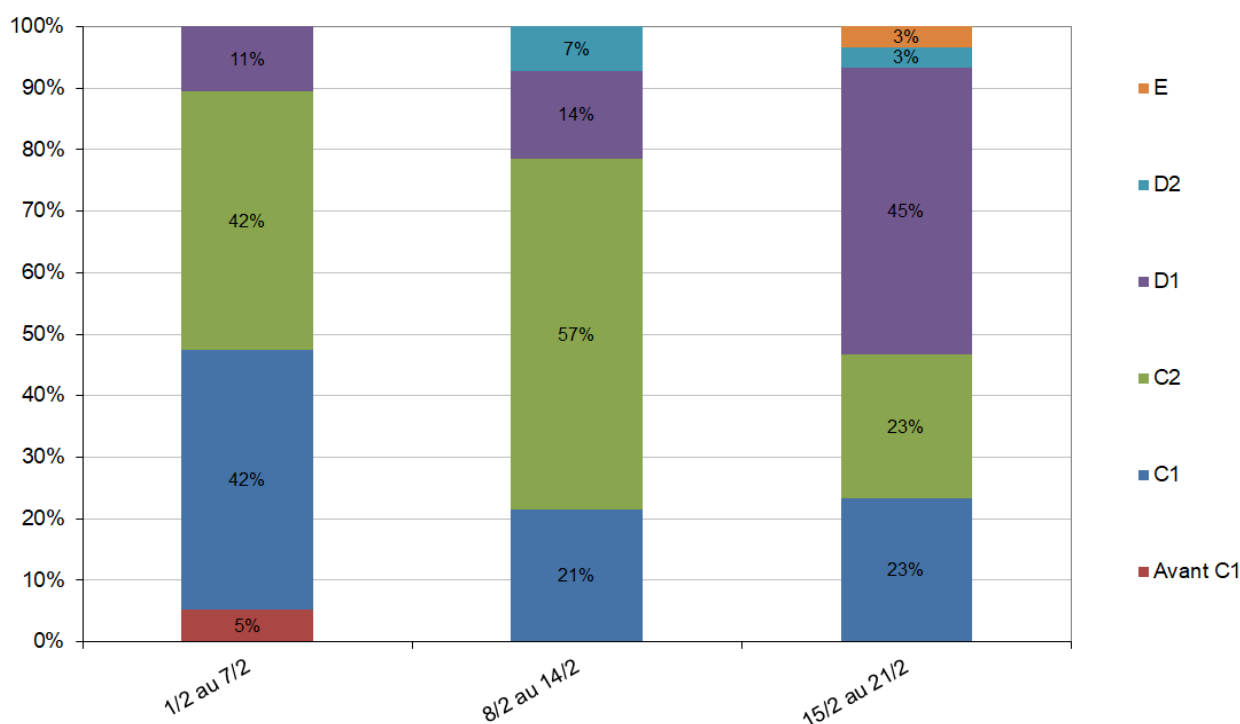
L'analyse de risque colza 2017-2018 est élaborée sur le territoire « Aquitaine, Midi-Pyrénées et Ouest-Audois » grâce à un réseau de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Le réseau d'observations de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement constitué de **60 sites**. Au cours des sept derniers jours, **32 parcelles** ont fait l'objet d'une observation.

• Stades phénologiques et état des cultures

Cette longue trêve hivernale se termine cette semaine avec la reprise du suivi des parcelles du réseau BSV colza Aquitaine / Ouest Occitanie. La période se caractérise par les forts cumuls de pluies et les températures plutôt fraîches depuis mi-décembre. La période de repos végétatif a été marquée sur le mois de novembre, à la faveur d'épisodes de gelées précoces pour le territoire. Les précipitations perturbent toujours les opérations culturales au champ, du fait de l'impossibilité de rentrer dans les parcelles sans dégrader la structure du sol.

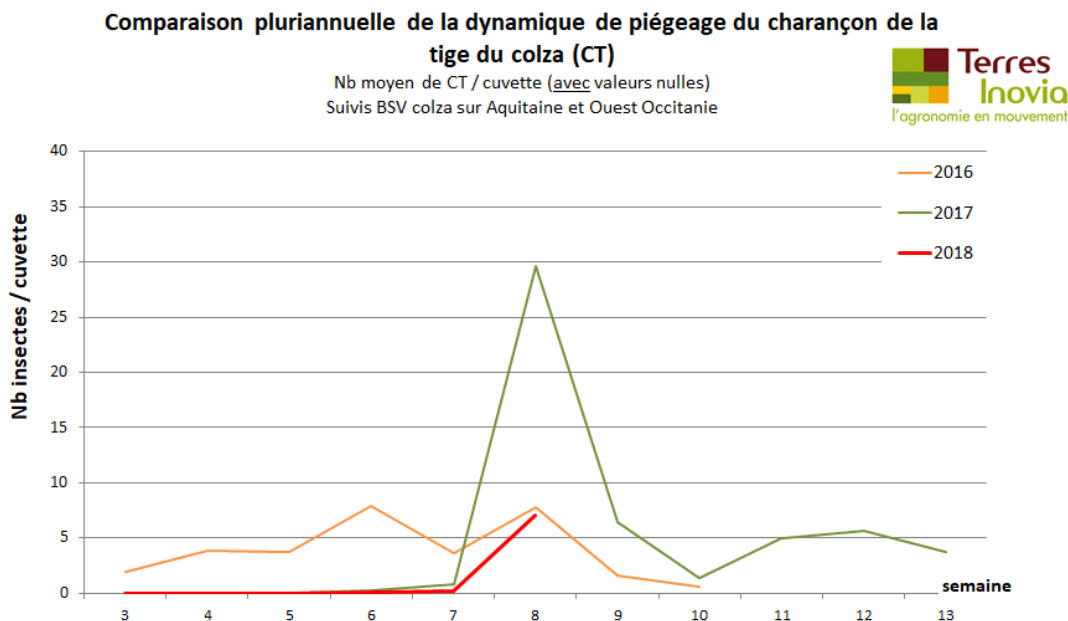
Ces conditions pluvieuses n'ont pas empêché la croissance des colzas, qui, cette semaine, atteignent en majorité le stade D1 (BBCH50 : boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales). Près d'un quart des parcelles sont toujours au stade C1 (BBCH30 : reprise de végétation, apparition de feuilles). Enfin, une minorité de parcelles plus précoces sont au stade E (BBCH57 : les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie).

Evolution de la répartition des parcelles selon le stade



Rappel: un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint

• Charançon de la tige du colza (*Ceutorrhynchus napi*)



Jusqu'à présent, les conditions météorologiques n'étaient pas favorables au charançon de la tige du colza. Fin de semaine dernière, (jeudi 15 et vendredi 16 février), de beaux créneaux ensoleillés et doux ont été optimaux pour le démarrage du vol du CT du colza.

Les observations le confirment, puisque l'insecte est piégé dans 24 parcelles sur 32, avec tout de même une intensité moyenne comparée à la campagne précédente (voir graphique ci-dessus).

Les piégeages sont généralisés à l'ensemble du territoire excepté le sud Aquitaine et la Dordogne.

A noter que pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée. Pour rappel, la cuvette jaune est l'outil indispensable pour le suivi des ravageurs du colza tout au long de la campagne (dès l'automne et jusqu'au printemps).

Les piégeages du charançon de la tige du chou (*Ceutorrhynchus quadridens*), non nuisible pour le colza, sont également fréquents et abondants (80 % des parcelles du réseau en piège cette semaine). **Attention à la confusion avec le CT du colza (voir encadré ci-dessous).**

Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

Évaluation du risque : Risque élevé dans l'ensemble du territoire excepté la façade Atlantique et la Dordogne. La grande majorité des parcelles du réseau sont dans la période de risque. De plus, l'insecte est présent dans les parcelles depuis la fin de la semaine dernière (15/02), soit depuis 7 jours. Du fait des pluies et des températures fraîches depuis cette date, on considérera un délai de 9-10 jours pour la maturation des femelles cette année. En fin de semaine, les femelles seront aptes à pondre, le risque sera donc maximal.

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que le charançon de la tige du colza. Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention donc à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorrhynchus quadridens*)

NON NUISIBLE



Extrémités des pattes rousses
Forte pilosité cendrée

Charançon de la tige du colza
(*Ceutorrhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE



Extrémités des pattes noires
Pilosité courte, aspect brun



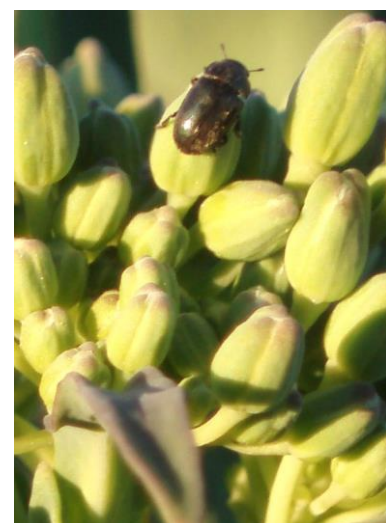
Dégât engendré par le charançon de la tige du colza (photo Terres Inovia)

• **Méligèthes**

Près de la moitié des observateurs du réseau ont également notés la présence de méligèthes dans les cuvettes cette semaine.

A ce jour, 50 % des parcelles sont entrées dans la période de sensibilité. Pour considérer le risque, l'observation doit se faire sur plante. L'observation dans les cuvettes nous informe tout de même de la présence du ravageur dans les parcelles. Une attention toute particulière est primordiale pour les prochaines semaines, le colza étant sensible tant qu'il n'est pas entré en floraison.

En moyenne, 25 méligèthes sont dénombrés dans les cuvettes. Ces observations sont faites dans les départements de **l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.**



Méligèthe sur boutons (photo Terres Inovia)

Période de risque : du stade D1 (BBCH50 – boutons floraux accolés) au stade E (BBCH57 – boutons séparés)

Seuil indicatif de risque : un seuil unique n'est pas suffisant pour cet insecte, il doit être modulé selon l'état sanitaire de la plante, le stade, le contexte pédo-climatique, le nombre de méligèthes par plante et les capacités de compensation de la culture. Compte tenu de tous ces éléments, on peut considérer que le seuil peut varier du simple au triple entre les situations qui présentent les plus grandes capacités de compensation et celles les plus à risque.

État du colza	Stade D1 – Boutons accolés	Stade E – Boutons séparés
Colza sain et vigoureux bien implanté, dans un sol profond et en l'absence de stress printanier significatif	Généralement pas d'intervention justifiée . Attendre le stade E pour évaluer le risque	4 à 6 méligèthes par plante
Colza stressé ou peu vigoureux conditions environnementales peu favorables aux compensations (*)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

(*) Températures faibles, stress hydrique à floraison, dégâts parasitaires antérieurs
Attention, le comptage correspond à la moyenne d'individus observés sur plantes consécutives, et le résultat doit intégrer les plantes sans méligèthe

Évaluation du risque : Risque faible à ce jour.

Le redoux observé en fin de semaine dernière a permis le premier vol des méligèthes. Pour autant, les conditions climatiques actuelles (pluies et températures fraîches) et à venir (températures fraîches) sont peu propices à l'activité du ravageur. Toutefois, une grande vigilance est de mise pour les prochaines semaines. En effet, on peut maintenant considérer que les méligèthes sont dans les parcelles et qu'elles seront actives dès que les conditions leurs seront favorables.

• **Phoma**

Une parcelle déclare toujours des symptômes de phoma, l'intensité est moyenne, autour de 30 % de plantes avec macules. La parcelle se situe dans le département de la Dordogne. Il n'y a pas de corrélation entre la présence de cette maladie sur feuilles et sa présence au collet plus tard dans le cycle. Le risque peut être considéré comme nul à ce jour. Le seul levier contre le phoma est le choix variétal.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsador, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "